



Section **Cfdt** Eure habitat

la Direction Générale refuse la transparence et cache la vérité aux salariés et ses représentants !!!

Conseil d'Administration de Eure habitat du 28 janvier 2016.

Restitution du diagnostic sur l'accompagnement à la définition du plan stratégique et des orientations budgétaires.

Dans le préambule le cabinet écrit : « Les analyses présentées et développées dans ce document reposent sur des hypothèses et des interprétations à partir d'une lecture de vos enjeux dans un calendrier très resserré et sans phase préalable d'immersion et d'échanges approfondis avec les principaux acteurs de Eure habitat ».

Voilà sur quoi repose votre avenir à Eure habitat!!!

Voilà sur quoi repose l'avenir d'Eure habitat et du logement social dans l'Eure !!!

Et pourtant, 23 membres du CA ont approuvés le diagnostic stratégique, avec une simple présentation en séance et en plus sans avoir le document en leur possession .

La **Cfdt** s'interroge : Manipulation ? Manque de sérieux ? Manque de courage ? ...

La **Cfdt** constate que le diagnostic interne repose uniquement sur les membres du Comité de Direction et de la Direction Générale, c'est loin d'être rassurant ! en effet les mauvais résultats d'Eure habitat repose sur une mauvaise organisation mise en place en 2013 par cette même Direction Générale.

Pour la **Cfdt** « **AUCUNE CONFIANCE** »
Première décision envisagée :

Adhésion à Pôle Emploi dès le 1^{er} mars.

Lors du Comité d'Entreprise, la Direction Générale invoque que cette adhésion permettra une plus grande souplesse pour le recrutement de CDD, et va permettre à Eure habitat d'accepter plus facilement les demandes de ruptures conventionnelles formulées par les salariés, mais en aucun cas il serait prévu des licenciements économiques !!!

Et pourtant il est noté dans l'audit concernant l'organisation d'Eure habitat, dans les pistes de progrès : « Des effectifs globalement en surnombre au regard des ratios observés chez d'autres bailleurs et OPH ».

Pour la Cfdt « AUCUNE CONFIANCE »

Les premières conséquences, + de cotisations et donc – de salaires, et pour l'instant aucune compensation nous a été communiquée, la seule réponse, « ce sujet sera débattu en NAO » (prévu le 3 mars et déjà reportée...)

De mieux en mieux, les salaires baissent et on nous invite à venir négocier la récupération de perte de salaire, au détriment d'une augmentation du pouvoir d'achat, chercher l'erreur!!!

La baisse de salaire ne touche pas tout le monde, en effet le 14 décembre 2015 le Conseil d'Administration a voté à l'unanimité une délibération permettant le versement d'une indemnité de responsabilité au Directeur Général par intérim, sur la base du différentiel de rémunération mensuelle de base entre DG et DGA (parts fixes de la rémunération).

Nous sommes en période de rigueur budgétaire, mais visiblement pas pour tous !!!

Pour la Cfdt « AUCUNE CONFIANCE »



Avec Vous, Pour Vous, : la Cfdt !